

Chartres, le **12 AVR. 2024**

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Dans le cadre du projet de territorialisation de la feuille de route « France Numérique Ensemble », une réunion du comité technique s'est tenue le jeudi 4 avril 2024 à 14h30 à la préfecture d'Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Claude JEAY, sous-préfet référent Inclusion numérique, en présence de :

Conseil départemental d'Eure-et-Loir :

M. Xavier COUTAU, Directeur de projet Inclusion numérique

Établissements publics de coopération intercommunale :

M. Guillaume BOURGEOT, Directeur Datacenter et Infrastructures de la Sem Chartres Métropole Innovations Numériques (CM'IN) - Communauté d'agglomération de Chartres Métropole

Mme Anne-Cécile SERRE, Directrice Proximité & Appui aux communes - Pôle Services à la Population - Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

M. Olivier LECOMTE, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de l'habitat et du numérique - Communauté de communes du Grand Châteaudun

M. Emmanuel BREDON, Chargé de Développement Industriel et Économique - Communauté de Communes du Grand Châteaudun

Mme Frédérique BAUER, Coordinatrice France services - Communauté de communes de Cœur de Beauce

Préfecture :

Mme Adeline MOREL-OBLET, Adjointe à la cheffe du SICPPAT, Cheffe du Pôle de l'Appui territorial, Référente France services - Préfecture

- Il est rappelé que le comité technique conduit les travaux (groupes de travail thématiques) devant aboutir à l'élaboration du diagnostic et du plan d'actions. Il a également pour objectif de

Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture au public : 9h00- 12h30 / 14h00 -16h30 (le vendredi 16h00)

Accueil au guichet le matin de 9h00 à 12h30 et l'après midi sur rendez-vous exclusivement

Pour toute précision, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr , rubrique "Démarches administratives"



promouvoir la démarche auprès de partenaires potentiellement concernés et de travailler sur les besoins en ingénierie technique et financière.

- Le rôle des référents techniques désignés dans chaque EPCI est également rappelé : **recenser et mobiliser les acteurs concernés.**

- Rappel du lien d'inscription à la démarche :

-> <https://inclusion-numerique.anct.gouv.fr/gouvernance>

Les EPCI ne s'étant pas encore inscrits sont invités à le faire.

- Rappel du calendrier des groupes de travail :

- éducation / jeunesse – le mardi 12 mars à 9h30
- emploi / insertion – le mardi 26 mars à 9h30
- inclusion sociale / précarité – le mardi 16 avril à 9h30
- santé – le jeudi 16 mai à 9h30
- autonomie / dépendance – le jeudi 23 mai à 9h30

Les référents sont invités à se positionner sur un ou plusieurs groupes, à recenser et mobiliser les acteurs identifiés sur leur territoire et à leur relayer les invitations aux groupes de travail, chaque thématique devant associer toutes les collectivités parties prenantes et les acteurs identifiés.

-> formulaire d'inscription aux groupes de travail thématiques : <https://framaforms.org/formulaire-dinscription-aux-gt-de-la-demarche-fne-1702981090>.

- Afin de préparer les ateliers à intervenir, des rencontres bilatérales avec des acteurs stratégiques ont été programmées :

- DSDEN - le 23 février,
- France travail - le 19 mars,
- CAF – le 6 mai,
- ARS - le 7 mai.

- Toute contribution peut également être transmise par mail à l'adresse : pref-sicppat-pat@eure-et-loir.gouv.fr

- Les référents techniques sont invités à faire remonter tout partage d'expériences et de témoignages, par mail à l'adresse : pref-sicppat-pat@eure-et-loir.gouv.fr

- Un ou deux groupe(s) de travail complémentaire(s) pourra(ont) être ajouté(s) pour aborder de manière plus ciblée des problématiques transversales.

- Les contributions seront intégrées dans les supports avant la tenue des groupes de travail pour favoriser l'émulation.

Cartographie des lieux d'inclusion numérique

- Rappel des différents outils cartographiques :

-> cartographie de l'indice de fragilité numérique : <https://www.fragilite-numerique.fr/> ;

-> cartographie des lieux d'inclusion numérique :
<https://cartographie.societenumerique.gouv.fr/cartographie/regions>.

- Un enjeu fort sur la communication a été soulevé lors des précédents échanges soulignant le besoin d'interconnaissance des acteurs de l'inclusion numérique et l'objectif de mieux renseigner les usagers en leur délivrant une information directe.
- Une réponse à cet enjeu s'appuie sur la cartographie des lieux d'inclusion numérique. Actuellement 138 lieux sont répertoriés sur le département, contre 110 initialement. En déclinant territorialement l'objectif national, fixé à 25 000 lieux de médiation numérique, environ 200 lieux seraient à identifier pour l'Eure-et-Loir. Cet objectif sera à affiner ultérieurement au niveau local.
- Les référents techniques sont invités à diffuser l'information relative à l'existence de la cartographie et à mobiliser les acteurs de leur territoire afin qu'ils identifient leur(s) structure(s) dans l'outil.

-> lien vers le formulaire d'inscription à la cartographie des lieux d'inclusion numérique :

<https://lesbases.anct.gouv.fr/ressources/referencer-mon-service-d-inclusion-numerique-sur-dora>

Nota : pour pouvoir renseigner les informations d'inclusion numérique, il faut être membre de sa structure sur l'outil Dora. Si ce n'est pas le cas, il convient de se connecter à <https://dora.fabrique.social.gouv.fr/> et de formuler une demande.

Calendrier

L'échéance, initialement fixée au mois de juin, pour finaliser la feuille de route, a été reportée au mois d'octobre.

Monsieur le Sous-préfet souhaite néanmoins maintenir la dynamique initiée et établir, a minima, une pré-feuille de route pour l'été.

En conséquence, le comité de pilotage, initialement prévu en avril, est reporté au mois de juin.

Ingénierie

- Pour appuyer le travail en cours, une remontée de besoins en ingénierie, en vue de la réalisation d'une prestation complète d'accompagnement pour l'élaboration de la feuille de route et sa mise en œuvre, a été faite fin janvier.

Dans ce cadre, une enveloppe départementale indexée sur 5 critères, que sont : le taux de chômage, le taux de pauvreté, la part des habitants peu ou pas diplômés, la démographie, et la part des +65 ans, a été déterminée. Ainsi, le département est éligible à recevoir 42 500 euros de subvention pour élaborer ou mettre en œuvre la feuille de route départementale.

Pour des raisons juridiques, ces fonds ne peuvent être déconcentrés aux préfetures. Des conventions avec des collectivités ou structures membres de la gouvernance qui seront les destinataires des fonds seront établies par l'équipe Société Numérique de l'ANCT.

Les modalités précises de conventionnement et de versement des fonds seront précisées ultérieurement.

Dans l'attente, il convient de préciser les projets/besoins vers lesquels ces fonds seront fléchés.

D'autres remontées de besoins pourront être formulées ultérieurement.

Méthodologie des groupes de travail thématiques

- Une méthodologie pour l'animation des groupes de travail thématiques est proposée en identifiant, dans un premier temps, ce qui est positif et qui fonctionne bien, puis, ce qui freine et qui pourrait être amélioré. L'objectif poursuivi est, pour chaque constat dressé, de faire émerger une proposition.
- Les synthèses des échanges intervenus sur les **thématiques éducation/jeunesse et emploi/insertion** figurent en annexe.

Préparation de la feuille de route

- Un modèle type de feuille de route a été diffusé par l'ANCT, fixant le cadre des attendus.

Il convient désormais d'identifier des grands axes stratégiques qui se dégagent des thématiques et qui structureront le plan d'actions.

- Il ressort des échanges intervenus, l'identification des axes suivants :

1 – **Sensibilisation et prévention informatique** (développement des gestes sécuritaires et levée des freins aux numériques par peur des risques sécuritaires/méconnaissance des gestes d'hygiène informatique).

- Pour la **communauté d'agglomération de Chartres Métropole**, il apparaît important d'appréhender la sécurité informatique par rapport à la maîtrise des données. La sensibilisation à l'hygiène informatique est une action peu coûteuse à mettre en œuvre. Une action pourrait être menée a minima une fois par an avec des repères différents selon les publics (professionnels, usagers et jeunes). À ce titre, il serait intéressant qu'un parcours PIX portant sur la sensibilisation soit développé.

En outre, il conviendrait de sensibiliser sur la réglementation générale sur la protection des données (RGPD) et les prescriptions de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

La désignation de salarié sauveteur secouriste du travail (SST) dans les organisations pourrait permettre une vigilance sur les aspects de sécurité informatique.

Le Computer Security Incident Response Team (CSIRT), équipe spécialisée dans la gestion des incidents de sécurité informatique, est également un acteur important à mobiliser.

- Le **conseil départemental** mène des tests pour identifier le risque sécuritaire au sein de ses services. Ce type d'action permet de sensibiliser les professionnels aux bons gestes pour assurer la sécurité informatique des données.

- La **communauté de communes du Grand Châteaudun** indique ne pas avoir de service informatique intégré, mais avoir recours à une prestation externe.

La désignation de référents dans chaque entité (publique ou privée) pourrait permettre de faire le lien sur la sensibilisation.

2 - Sécurité

- La **communauté d'agglomération de Chartres Métropole** rappelle que l'accompagnement des territoires dans le numérique est l'essence même de C'Chartres Innovations Numériques. En matière de cybersécurité, C'Chartres Innovations Numériques propose la réalisation de diagnostics, des accompagnements et des solutions sécurisées. Cette offre de services permet de disposer d'un diagnostic partagé, de prioriser les actions et d'être force de propositions.
Le département étant très avancé dans le déploiement de la fibre, celui-ci étant presque achevé, des solutions d'accompagnement sont désormais développées. Une offre de services cyber est ainsi proposée pour les collectivités de l'agglomération chartraine (composée de 66 communes), notamment pour les plus petites.
La question de la maîtrise des données numériques étant insuffisamment traitée, une offre d'hébergement physique des données est également proposée aux collectivités et entreprises, C'Chartres Innovations Numériques disposant d'un Data Center, localisé au Coudray.
- **Monsieur le sous-préfet** relève que la sécurité informatique des outils et des usages n'est souvent pas abordée, notamment par les collectivités.

3 - Formation des professionnels (publics et privés)

- **Monsieur le sous-préfet** rappelle les constats dressés par France travail s'agissant de la nécessité d'investir dans la formation des professionnels, qui sont par ailleurs des usagers, pour lever les peurs et les freins et favoriser un numérique capacitant. Néanmoins, il apparaît nécessaire d'adapter le niveau de formation et de favoriser la montée en compétence.
- La **communauté d'agglomération du Pays de Dreux** indique que les ressources humaines ont intégré le besoin d'accompagnement des professionnels en matière informatique.
Le besoin de formation des professionnels étant partagé, le développement d'une formation commune est questionné.
- La **communauté d'agglomération de Chartres Métropole** partage l'intérêt de développer une formation globale qui comprendrait plusieurs blocs, dont un sur la sécurité informatique.
- Le **conseil départemental** s'interroge sur le développement d'une offre de formation et d'ingénierie, qui relève plutôt du niveau régional.
Il indique que le besoin de formation des professionnels a été soulevé dans le cadre des interventions des conseillers numériques. Le CNFPT est l'acteur de référence pour la formation des agents territoriaux.

4 - Coordination de la médiation numérique

- La **communauté d'agglomération du Pays de Dreux** constate que l'inclusion numérique transcende tous les domaines. À ce titre, tous les services en interne sont mobilisés et participent aux groupes de travail. Un travail sur les parcours est en cours à l'échelle du bassin de vie.
- La **communauté de communes Cœur de Beauce** partage le constat, le numérique est un intérêt commun qui mobilise tous les services.

- **Monsieur le sous-préfet** indique qu'il faut trouver la bonne échelle et questionner les partenariats, identifier les acteurs, pour générer un effet levier. La coordination est importante puisque le numérique irrigue toutes les politiques publiques. Il convient de définir le rôle de chacun.
- Le **conseil départemental** rappelle les différents niveaux de coordination :
 - à l'échelle départementale l'État et le conseil départemental sont les acteurs pilote ;
 - l'échelle locale, il faut définir le bon niveau de coordination. Des comités locaux de la coordination de l'inclusion numérique pourrait être mis en place pour favoriser l'interconnaissance des acteurs et définir les limites d'intervention de chacun.

5- Communication

- **Monsieur le sous-préfet** rappelle qu'il existe de nombreuses actions, acteurs et services sur le territoire, mais que la communication manque. Pour pallier à ce constat, il convient de s'interroger sur la cartographie, les outils, les ressources, les lieux et les repères. Il est essentiel de clarifier les sources d'information et le contenu.
- La **communauté d'agglomération du Pays de Dreux** partage le constat de la méconnaissance de la communication institutionnelle des usagers ; communication qui n'est pas toujours adaptée à tous les publics.
Le développement d'une communication plus instantanée permettrait notamment de toucher un public plus large.
L'agglomération réfléchit au développement d'une application numérique.
Elle soulève également la méconnaissance institutionnelle des usagers pour les EPCI.
- Le **conseil départemental** souligne l'importance d'une coordination locale pour recenser, identifier, clarifier l'offre de services à l'échelle des bassins de vie et pour harmoniser les actions et la communication.
Il rappelle qu'actuellement deux types d'évènements numériques existent :
 - les Human Tech Days (HTD) à l'échelle régionale : rencontres organisées sur l'ensemble du territoire régional avec l'ambition d'interroger la place de l'humain dans la société numérique, explorant le numérique sous toutes ses formes et usages ;
 - Numérique en Commun (NEC) à l'échelle nationale : réunion large de communautés numériques pour co-construire les outils partagés de l'inclusion numérique, penser les évolutions des usages numériques, structurer une gouvernance et des systèmes vertueux au service des territoires et de celles et ceux qui y vivent.
- Le prochain comité technique se tiendra le 4 avril à 14h30 en préfecture (salle André Malraux). La définition des premières orientations de la feuille de route sera notamment évoquée.

Le Sous-préfet,



Claude JEAY